

14ème législature

Question N° : 64800	De M. Philippe Gosselin (Union pour un Mouvement Populaire - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > santé	Tête d'analyse > sida	Analyse > traitement allégé. protocole Iccarre. extension.
Question publiée au JO le : 23/09/2014 Réponse publiée au JO le : 21/10/2014 page : 8779		

Texte de la question

M. Philippe Gosselin appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le protocole Iccarre (intermittents en cycles courts les antirétroviraux restent efficaces), mis en place, depuis dix ans, par le Professeur Jacques Leibowitch à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches. Ce protocole unique, dont bénéficie une centaine de patients séropositifs, leur permet de mieux vivre au quotidien en espaçant de façon considérable la prise de médicaments. En effet le Professeur Leibowitch a montré que l'on pouvait contrôler le virus HIV avec des trithérapies réduites à 4, 3 voire 2 jours sur 7, en lieu et place des 7 jours sur 7 recommandés. Le protocole Iccarre, moins contraignant, pourrait aider les personnes touchées par le virus à se traiter plus volontiers et plus tôt, contribuant ainsi à limiter la contamination et l'épidémie. Par ailleurs, alors que la lutte contre les déficits publics est une priorité, la diminution des prises de médicaments engendre autant d'économies pour le budget de la sécurité sociale. Hélas, en dépit des bons résultats obtenus et publiés, le protocole Iccarre n'est pas généralisé. Il lui demande donc si le Gouvernement entend soutenir ce protocole et, plus généralement, quelles sont ses orientations actuelles et à venir sur le sujet.

Texte de la réponse

La recherche en matière de SIDA est un élément clé de la lutte contre cette maladie. Les travaux de recherche visant à optimiser le traitement des patients et à assurer un accès de tous selon les meilleurs standards de prise en charge, ont toute l'attention du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Le protocole ICCARRE, coordonné par l'équipe de recherche de l'hôpital Raymond Poincaré (assistance publique hôpitaux de Paris) à Garches et référencé sous ANRS 162 4D Four days a week, fait l'objet d'un consensus entre les médecins chercheurs, le milieu associatif et l'agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites (ANRS). Le Gouvernement soutient la conduite de cette étude, dont le financement est assuré entièrement par l'ANRS à hauteur de 625 712 €. Cette stratégie thérapeutique fait actuellement l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un essai thérapeutique multicentrique. Les résultats de cette étude et les conséquences éventuelles en termes de généralisation de cette stratégie thérapeutique feront l'objet d'une analyse scientifique par les pairs des investigateurs de cette étude.